

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**L'an deux mil vingt**

**Le : 18 décembre**

**Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la Présidence de Madame PARVERIE Maryse , Maire**

*Nombre de Conseillers  
en exercice : 15*

*Présents : 14  
Votants : 14*

**Date de convocation du Conseil Municipal : 04/12/2020**

**Présents : MM. JUHEL, VAUDON, PAPAZIAN, MAZEAUD, GUILLOU  
AUROUX, CHALARD, SHEPHERD, LAROUDIE, Mmes LONGERAS, BERNARD,  
DESMERY, PARVERIE, CHADELAUD**

Excusés : VIEBAN Guillaume

Secrétaire de séance : Hugo LAROUDIE

**2020-703 Objet : Stérilisation des chats errants**

Madame la Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 , la loi impose aux maires de régler le problème des chats errants , notamment en procédant à des campagnes de stérilisation .

Un travail de recensement en collaboration avec l'association Tendres animaux a été réalisé , et il s'avère qu'à ce jour , il y aurait deux chattes et un chat à faire stériliser.

Madame la Maire propose à l'assemblée de continuer le partenariat avec l'association Tendres animaux , qui s'est proposé de capturer les chats et les amener stériliser , en contrepartie la commune s'engage à lui verser une somme de 300€ pour couvrir les frais de stérilisation et ce comme la loi l'exige .

Madame la Maire , demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce partenariat avec l'association Tendres animaux .

Après avoir délibéré , Le Conseil municipal, DONNE :

- un avis favorable à la proposition de partenariat avec l'association Tendres Animaux
- dit que la somme de 300€ sera prévue au Budget

Ainsi dit et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
En Mairie le 18 Décembre 2020.

Certifiée exécutoire le :  
Reçue en S/Préfecture le :



Publié ou notifié le :

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE ROCHECHOUART

LE 22 DEC. 2020

